



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 49/2017

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 MAI 2017

Affiché le : 23 MAI 2017

L'An deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Mai 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, LE GUIRIEC, FERTE S., JOUET, MARTIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BENHADJ
M. RIGAUD	à	M. SANCHEZ
M. FERTE J.	à	Mme FERTE S.
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENTE : Mme GARBIN

SECRETAIRE : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Convention application tarifs congés bonifiés avec AIR FRANCE

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la demande d'un agent municipal titulaire de la Fonction Publique Territoriale de la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux agents natifs des Départements et Territoires d'Outre-Mer, et selon de Décret N°78-399 du 20 mars 1978.

La collectivité ayant donné l'autorisation à l'agent communal de bénéficier de ce congé bonifié pour se rendre à l'Ile de la Réunion, dont il est natif, il convient de signer une convention entre la commune et la société Air France afin de finaliser cette prise en charge (agent + enfant).

Le Comité Technique a été tenu informé de ce dossier lors de sa séance du 18 mai 2017.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité
(1 voix contre : M. MARTIN) :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents
- De dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 mai 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

